

L'année dernière, nous avons accueilli avec joie l'entrée en vigueur des pactes sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques. Paradoxalement, au moment où ces nouveaux instruments consolident les droits de la personne dans les Etats qui les ont ratifiés et créent de nouveaux mécanismes pour contrôler le respect des obligations juridiques et morales qui en sont le garant, le fossé entre les idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la réalité s'élargit de façon sensible. Il faut déplorer qu'à peine le tiers des membres des Nations Unies aient ratifié les principaux pactes des droits de l'homme et qu'un nombre plus petit encore d'Etats aient accepté le protocole facultatif. Les diverses modalités de contrôle et de dénonciation sont trop lentes et trop lourdes pour être véritablement efficaces, outre qu'elles offrent peu d'aide tangible aux victimes.

Pourtant, il est évident que l'on peut et que l'on doit faire davantage de progrès dans les secteurs où les abus sont manifestes et persistants. Il faudrait concentrer nos efforts sur la recherche d'un moyen de veiller au respect de la Déclaration contre la torture votée par l'Assemblée générale en 1975. Il faudrait améliorer les procédés de tamisage des plaintes et d'intervention dans les cas de violation grave, et songer à de meilleures modalités de coordination de toutes les activités de l'ONU pour la défense des droits de l'homme.

Nous reconnaissons que la Charte des Nations Unies oblige les Etats membres à respecter la souveraineté des autres. Mais il n'entre certainement pas en contradiction avec le principe de la non-ingérence de préconiser une reconnaissance plus complète et universelle des obligations prises, elles aussi, en toute liberté: promouvoir et favoriser le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Le fait est sur ce sujet et sur les autres déjà mentionnés, le bilan de l'ONU et des Etats membres est examiné à la loupe et d'un oeil plus critique que jamais auparavant, tout simplement parce que les enjeux sont plus importants qu'ils ne l'ont jamais été.

Monsieur le Président, j'ai fait la critique de certains aspects de nos réalisations passées et des pratiques actuelles. Je ne l'ai pas fait dans le but d'affaiblir l'organisation mais parce que le Canada est persuadé qu'à défaut d'un changement d'attitude marqué de certains membres et des réformes dont la nécessité saute aux yeux, l'érosion de l'efficacité et du prestige des Nations Unies se poursuivra.

Il faut oeuvrer pour cette organisation comme si nos vies en dépendaient. Tel n'est-il pas le cas, Monsieur le Président?